

ARRETE Préfectoral du 21 août 2019
-Annexe 2
Carte des mesures applicables sur les zones d'alerte

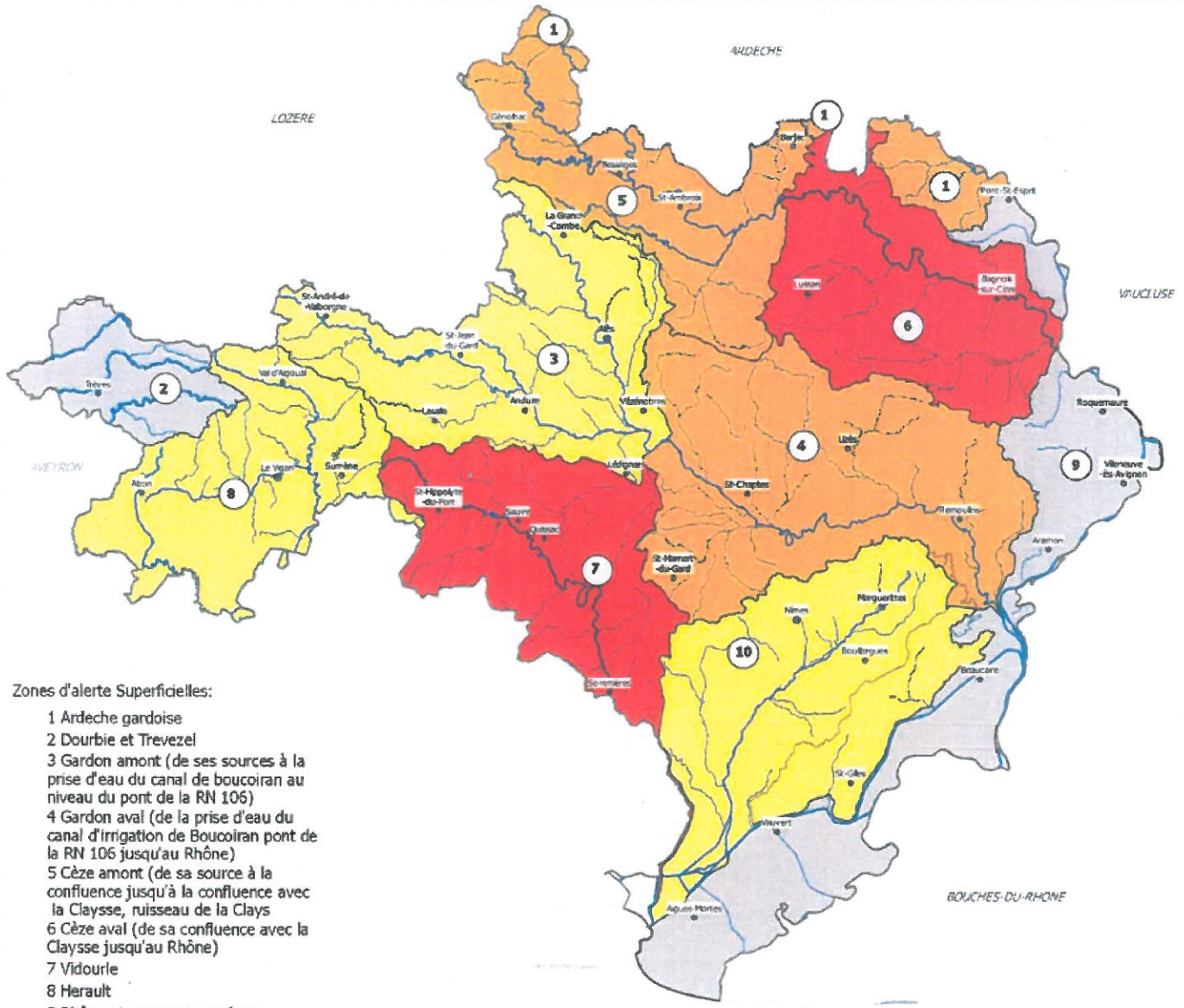
Edif. or. 20/09/2019

SER

Zones d'alerte :
 Cours d'eau :
 — Principaux
 — Secondaires

Etats des mesures zones superficielles:
 Pas de mesure
 Vigilance
 Alerte niveau 1
 Alerte niveau 2
 Crise

Source et date des données :
 - DDTM30/SER (04/2018)



- Zones d'alerte Superficielles:
- 1 Ardeche gardoise
 - 2 Dourbie et Trevezel
 - 3 Gardon amont (de ses sources à la prise d'eau du canal de boucoiran au niveau du pont de la RN 106)
 - 4 Gardon aval (de la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran pont de la RN 106 jusqu'au Rhône)
 - 5 Cèze amont (de sa source à la confluence jusqu'à la confluence avec la Claysse, ruisseau de la Clays)
 - 6 Cèze aval (de sa confluence avec la Claysse jusqu'au Rhône)
 - 7 Vidourle
 - 8 Hérault
 - 9 Rhône et camargue gardoise
 - 10 Vistrenque, Costières et Vistre